

Agenda des actions en Rhône-Alpes

Assemblée générale annuelle de l'association Rés'OGM Info à Vienne, salle André Sondaz, à l'Espace St Germain, **le vendredi 17 février 2012** de 15h30 à 18h : AG statutaire, repas

Puis Stand, exposition, buvette à partir de 19h30. Puis à 20h :

A qui pourrait ressembler l'agriculture en 2050 ?

Scénario d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins en alimentation, en énergie, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre

Vous œuvrez pour une autre agriculture ? Vous rêvez d'un autre modèle agricole ?

Venez découvrir le scénario AFTERRRES 2050, et partagez votre expérience, votre témoignage

Présentation du scénario par Sylvain Doublet, chargé des études Sols, Eaux, Climat à SOLAGRO, Toulouse

10èmes Rencontres de l'Ecologie au Quotidien

Lundi 23 janvier 2012, SAILLANS - Café Associatif l'Oignon - 55 Grand Rue

20h Le Point sur les OGM

Mutantes ou Transgéniques les nouvelles plantes de l'Agrobusiness

Marie-Aude Cornu - Association Rés'OGM Info

Vénissieux, mardi 24 janvier, 18h à 20h, Regards croisés sur les OGM avec Bernard Pintureau, INRA, Léo Coutellec, Philosophe des sciences, INSA de Lyon et un agriculteur de Grandes Terres, à l'Hôtel de Ville Organisé par Rés'OGM Info, la mairie de Vénissieux, en partenariat avec le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes

Vendredi 27 janvier, au à 20h30 au cinéma Victoria, Aix les Bains

Soirée OGM et Recherche avec Jean Pierre Berlan (ancien directeur de recherche INRA) organisée par les faucheurs volontaires avec le soutien des amis de la terre en Savoie et Rés'OGM Info

PAF : 5 EUROS.

Jean-Pierre Berlan animera cette conférence et interviendra :

- sur les clones pesticides (appellation qui lui semble plus appropriée que celle d'ogm)
- sur le phénomène des brevets et la position de la recherche publique dans ces domaines.

Vous pouvez télécharger l'affiche et la diffuser largement.

AFFICHE en cliquant sur image ou ici : <http://dl.free.fr/flbvOXQoV>

<http://www.soutiencolmar.onlc.fr/>

<http://amisdelaterre73.free.fr>

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en France

Le maïs OGM Mon 810 inquiète les apiculteurs

<http://www.campagnesetenvironnement.fr/le-mais-ogm-mon-810-inquiete-les-apiculteurs-4802.html>

Fin 2011, le Conseil d'État a annulé la clause de sauvegarde du maïs OGM Mon 810 de Monsanto, ce qui pourrait permettre à certains agriculteurs de le cultiver dès mars, date de début des semis. Si le gouvernement a, dans un communiqué du 13 janvier, clairement réaffirmé son opposition à cet OGM et indiqué que « la culture du Mon 810 resterait donc interdite en France en 2012 », les organisations d'apiculteurs restent inquiètes.

C'est ce qu'ils ont exprimé le 13 janvier aux ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, par le biais de représentants de la Confédération paysanne, l'Union nationale de l'apiculture française, la Fédération française des apiculteurs professionnels, et les Faucheurs volontaires. « Si la France prenait une nouvelle clause de sauvegarde, il faudrait juste quelques semaines aux pro-OGM pour saisir le Conseil d'État et faire à nouveau sauter cette clause », alerte Guy Kastler, membre de la Confédération paysanne.

Leur principale crainte concerne la contamination du miel par cet OGM. « Ce pollen, retrouvé dans le miel, n'a pas d'autorisation en alimentation humaine ce qui rend le miel invendable », indique Guy Kastler. Une analyse

Partenaire financier : 

Pour vous abonner, envoyer un mail vide à actu-subscribe@resogm.org 1/5

que dément la société Monsanto pour laquelle ce miel est bien commercialisable. Les organisations réclament des mesures complémentaires et immédiates à la clause de sauvegarde qui pourrait être prise contre le Mon 810.

Des agriculteurs prêts à semer des OGM

Par FF et Pascal Berthelot

<http://www.europe1.fr/Environnement/Des-agriculteurs-prets-a-semer-des-OGM-909449/>

Publié le 18 janvier 2012 à 10h18 Mis à jour le 18 janvier 2012 à 13h33

Or depuis, le mois de novembre, le maïs Monsanto 810, un maïs OGM, est à nouveau autorisé en France. © MaxPPP

En l'absence d'interdiction, certains agriculteurs mettent la pression sur le gouvernement.

C'est une course contre-la-montre qui est lancée. Dans six semaines, les agriculteurs vont commencer à semer leur maïs. Or depuis, le mois de novembre, le maïs Monsanto 810, un maïs OGM, est à nouveau autorisé en France, suite à la décision du Conseil d'Etat de casser la clause de sauvegarde européenne qui avait été activée par la France. Les juristes du ministère de l'Agriculture cherchent la parade.

Prouver un danger immédiat pour l'environnement Car, le gouvernement a certes promis de refaire très vite un texte pour bloquer la culture d'OGM en France, mais cela semble prendre plus de temps que prévu. Et pour cause : il faut prouver un danger immédiat et manifeste pour l'environnement, sous peine d'être retoqué par la Cour européenne de justice. Or, il n'y a quasiment aucune étude scientifique sur le sujet.

Sans nouvelle interdiction, certains agriculteurs entendent donc en profiter pour planter du maïs OGM.

"Aujourd'hui, j'ai le droit de semer du maïs OGM

dans mes champs. Rien ne me l'interdit", prévient Claude Ménara, qui cultive 400 hectares dans le Lot-et-Garonne. "Donc, dès le mois de février-mars, je vais le faire, et je ne serai pas seul", promet-il.

Les anti-OGM menacent d'actions

Le maïs OGM Monsanto 810 est plus résistant et ne nécessite pas de traitement phytosanitaire. Il propose en outre des rendements plus importants. "Au final, économiquement, l'agriculteur est gagnant", indique Céline Duroc, directrice adjointe de l'association des producteurs de maïs.

Reste que les tensions risquent de resurgir dans les campagnes entre les pro et les anti-OGM. Ces derniers, au premier rang desquels les Faucheurs volontaires et la Confédération paysanne, menacent déjà de lancer des actions coups de poing si rien n'est fait pour interdire ces OGM.

Bruno Le Maire toujours opposé à la culture de maïs transgénique en France

DIJON, 19 janv. 2012 (AFP) –

Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, a réaffirmé jeudi son opposition à la culture de maïs génétiquement modifié en France, en marge du congrès annuel des céréaliers qui se tenait à Dijon.

"Comme le maïs Monsanto 810 n'apporte pas toutes les garanties environnementales nécessaires, l'interdiction de sa culture sur le territoire français est maintenue", a déclaré le ministre lors d'un point presse à l'issue du congrès. Le ministre a réaffirmé que le gouvernement travaillait à une solution permettant l'interdiction en pratique de la culture du Monsanto 810.M. Le Maire qui n'est pas revenu sur cette question devant les céréaliers, particulièrement remontés sur toutes les questions environnementales, a en revanche annoncé qu'il se pliait à l'avis du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) en matière de coexistence de plantes OGM et non OGM.

"Je dis ici haut et fort que ma position en matière de coexistence sera une position à 0,9% parce que les scientifiques nous disent que 0,9% est raisonnable", a-t-il déclaré. La semaine dernière le HCB avait reconnu que faire coexister des cultures de plantes conventionnelles avec celles qui ont été génétiquement modifiées était possible sous certaines conditions au premier rang desquelles des distances d'isolement entre les champs.

La législation française avait fixé en 2008 deux seuils de taux de contamination aux transgènes: 0,1% pour les filières d'agriculture sans OGM, y compris le bio, et 0,9%, seuil fixé par l'Union européenne depuis 2003 et au-delà duquel le produit doit être étiqueté "contient des OGM".

Selon les scientifiques du Haut conseil, "pour respecter 0,9%, les mesures techniques proposées peuvent ne pas être très différentes des conditions de production actuelles".

Afp le 19 janv. 12 à 17 44.

Tous droits de reproduction réservés

Date : 19/01/2012

Les apiculteurs sont venus dire à Monsanto que « des OGM ils n'en veulent (toujours) pas » !

A Bron, banlieue sud de Lyon, devant le siège de Monsanto, 200 personnes venues de tout Rhône-Alpes et même du Vaucluse et de Haute-Loire, sont venues dire à Monsanto qu'ils ne veulent toujours pas d'OGM. En effet le moratoire sur le MON810 ayant été levé, la France se retrouve aujourd'hui avec le maïs MON810 potentiellement autorisé à la culture, sauf si le gouvernement agit vraiment.

De nombreux apiculteurs sont venus dire leur ras-le-bol : leur profession est déjà mise à mal avec de nombreux problèmes environnementaux, il ne faut pas leur en rajouter avec les OGM. D'autant plus que la coexistence entre les abeilles et les OGM est impossible, en atteste la récente affaire du miel Bablock, où les apiculteurs contaminés se retrouvent dans l'impossibilité de vendre leur miel.

Étaient présents : la FFAP (Fédération Française de l'Apiculture Professionnelle), l'UNAF, le SAPRA (Syndication des Apiculteurs Professionnels de Rhône-Alpes), la Confédération paysanne Rhône-Alpes, des Fauches Volontaires d'OGM, et un dizaine de conseillers régionaux rhônalpins venus en soutien.

Ils ont invité la population à signer leur pétition pour réclamer à nouveau un moratoire <http://www.ogm-abeille.org/>

Par Marie-Aude CORNU, Rés'OGM Info

<http://www.leprogres.fr/actualite/2012/01/20/150-apiculteurs-manifestent-a-bron-contre-monsanto?image=15CD4A66-C6C6-448A-A942-8CACE24449A0#galerie>

<http://www.enviscope.com/News/Thematiques/agriculture/Rassemblement-d-opposants-aux-OGM-vendredi-20-devant-Monsanto-France.i15568.html>

<http://www.20minutes.fr/article/863426/apiculteurs-bourdon>

Le film de l'intervention des apiculteurs devant le siège de Monsanto est en ligne.

<http://latelevisionpaysanne.fr/video.php#210>

Diaporama de 30 photos : <http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/>

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/01/23/97001-20120123FILWWW00306-ogm-un-site-de-monsanto-occupe.php>

OGM: un site de Monsanto occupé

AFP Publié le 23/01/2012 à 07:20

Une centaine de militants anti-OGM ont pénétré à l'aube sur un site du géant américain Monsanto à Trèbes, dans l'Aude, et ont vidé des sacs de maïs OGM Monsanto 810, jugés potentiellement dangereux. Au dessus du tas de maïs répandu au sol, ils ont déployé une banderole sur laquelle on pouvait lire: "zone OGM". L'action surprise a été menée vers 6h30 dans un entrepôt du groupe d'agrochimie.

Le moratoire sur les cultures OGM, lancé par la France en février 2008, a été récemment invalidé par la Cour européenne de justice de Luxembourg et le Conseil d'Etat. La France a par la suite annoncé son intention de décréter un nouveau moratoire.

Fin novembre, le chef de l'Etat avait affirmé que le gouvernement maintenait son opposition à la culture du maïs OGM Monsanto 810 sur le territoire français et qu'il avait chargé les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture de mettre en oeuvre l'interdiction pratique de la culture du Monsanto 810.

Le 6 janvier, une centaine d'apiculteurs ont occupé pendant plusieurs heures un site de Monsanto à Monbéqui (Tarn-et-Garonne) pour exiger du gouvernement l'interdiction rapide du maïs OGM en France.

Les faucheurs français d'OGM déboutés par la Cour européenne

http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/les-faucheurs-francais-d-ogm-deboutes-par-la-cour-europeenne-20-01-2012-1421743_240.php

- Publié le 20/01/2012 à 18:33 STRASBOURG (Reuters) - La Cour européenne des droits de l'homme a rejeté vendredi les requêtes de 34 "faucheurs volontaires" français de cultures OGM, faute pour ces derniers d'avoir respecté la confidentialité de la procédure.

Les militants contestaient leur condamnation à des amendes pour refus de subir un prélèvement biologique destiné à alimenter le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg) qui recense les auteurs d'infractions.

S'étant vu proposer par le gouvernement français un "règlement amiable", procédure prévue par la Cour, sous forme d'une indemnité de 1.500 euros chacun, ils avaient clamé dans la presse leur refus d'y souscrire et leur volonté d'obtenir une condamnation de Paris en bonne et due forme.

La juridiction du Conseil de l'Europe estime, dans un communiqué que les requérants "ont porté atteinte au principe de la confidentialité" prévu par son règlement "et que leur comportement constitue un abus du droit de recours individuel".

Le Fichier des empreintes génétiques, qui avait été créé en 1998 pour recenser les auteurs d'infractions sexuelles, a été progressivement étendu à toutes sortes de délits dont les faits de dégradations volontaires pour lesquelles étaient poursuivis les "faucheurs".

Le délit spécifique de fauchage de culture génétiquement modifiée, qui n'a été introduit dans le code pénal qu'en 2008, ne prévoit pas, en revanche, un tel fichage.

Gilbert Reilhac, édité par Yves Clarisse

OGM : la coexistence avec les autres cultures est-elle possible ?

http://www.novethic.fr/novethic/ecologie,environnement,ogm,ogm_coexistence_avec_autres_cultures_est_elle_possible,136476.jsp

Publié le 18-01-2012

Saisi par le ministère de l'Agriculture, le Haut Conseil des Biotechnologies a rendu son avis sur la question sensible de la coexistence entre OGM et non-OGM. Ce rapport intervient alors que la ministre de l'Ecologie a réaffirmé sa volonté de maintenir le moratoire français sur la culture d'OGM, contre l'avis du conseil d'Etat. Les agriculteurs conventionnels pourront-ils continuer leurs cultures sans qu'elles ne soient colonisées par les OGM ? La coexistence est-elle possible entre les deux cultures ? Les cultures non-OGM peuvent en effet être touchées par la dispersion de pollen, de graines, ou d'organes de multiplication végétative, mais également par des opérations de manutention si les filières ne sont pas suffisamment séparées. Le Haut Conseil des Biotechnologies a apporté deux réponses à cette question dans son avis rendu public le 17 janvier. Première réponse : si l'on fixe le seuil de contamination à 0,9% comme le prévoit la directive européenne sur les OGM, (seuil au-delà duquel les produits doivent être étiquetés comme OGM), le HCB (CS) estime qu'il est possible de respecter ce seuil « par des mesures techniques » sans complications nouvelles. Deuxième réponse : si le seuil est fixé à 0,1% comme le souhaite le gouvernement pour qualifier les cultures sans OGM (un projet de décret est en cours), les mesures à prendre seront « beaucoup plus contraignantes ». (...)

Voulant préserver une « liberté de choix » dans les cultures, le HCB (CS) se prononce par ailleurs contre l'adoption de distances fixées au préalable et prône la négociation sur le terrain entre les "usagers de la terre" concernés : agriculteurs, apiculteurs, représentants des filières, organismes collecteurs et stockeurs, le tout sous l'égide de la puissance publique. (...)

"Pas de coexistence possible" pour les ONG

Les ONG environnementales, la FNAB, l'UNAF et la Confédération paysanne « s'étonnent » quant à elles de l'avis du HCB, qui « refuse de fixer les distances demandées pour la culture du maïs ». Pour elles, il n'est pas question d'accepter ne serait-ce que le seuil de 0,1% de contamination : « Une semence re-contaminée chaque année à un taux de 0,1% dépassera très vite le seuil de 0,9 % déclenchant l'obligation d'étiquetage OGM et les agriculteurs devront abandonner leurs variétés locales "sans OGM". Cette addition des contaminations annuelles aurait en effet engendré des taux allant jusqu'à 30% d'ADN transgénique dans des produits d'agriculteurs bio en Espagne.

Par ailleurs, les ONG s'insurgent contre le nouveau mode de mesure des contaminations proposé par le HCB. Il est basé sur la parcelle, en comptant les plantes contaminées, alors que jusqu'ici, c'est le pourcentage d'ADN transgénique dans l'ADN total de la plante qui permet d'évaluer la contamination. Un comptage qui permettrait de « faire baisser artificiellement les taux de contamination », selon elles. Enfin, elles reprochent au HCB de ne « pas dire un seul mot de l'apiculture, (...)

(...)

Véronique Smée

FRANCE - Pour le CEES, la coexistence OGM / non OGM demandera de nombreux aménagements et sera très coûteuse

<http://www.infogm.org/spip.php?article4989>

Le Comité économique éthique et social (CEES) ([du HCB] (...)) a choisi de s'autosaisir car il a estimé que la coexistence ne peut être réduite à des conditions techniques [2]. (...)

Le premier constat du CEES concerne l'importance de maintenir effectif un choix entre semences GM et non GM. (...) Il est recommandé que « la recherche maintienne son travail de production de variétés diversifiées (...) ». Dans sa recommandation, le CEES formule en effet que « la recherche publique doit donc répondre aux demandes sociales si le secteur privé n'y répond pas correctement ». (...)

Le CEES souligne en effet l'ambiguïté de la loi française de 2008 sur les OGM : celle-ci entend garantir dans son article 2 le respect des productions sans OGM. (...)

Le CEES « appelle à ce que des distances soient clairement établies pour les deux seuils (de manière à permettre aux exploitants de positionner correctement leurs semis) (...)

Le CEES pense aux apiculteurs

A la différence du CS qui a fait le choix de ne pas intégrer le cas de l'apiculture (notamment car déjà abordé dans l'avis sur le « sans OGM »), le CEES envisage le cas particulier de l'apiculture... Ainsi « le CEES recommande à nouveau que les apiculteurs, y compris transhumants, soient à la fois destinataires des déclarations de mise en culture d'OGM et associés à la négociation telle que recommandée ci-dessus », proposition qui fait consensus.

(...)

. Face à l'ambiguïté de la loi française, le CEES a donc pris le parti de lister l'ensemble des coûts répertoriés et d'indiquer qui les prend aujourd'hui en charge. (...)

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en Europe

BASF SE RETIRE du MARCHE des OGM en Europe

Le 16 janvier 2012 par Barbara Leblanc
BASF, Allemagne

Le groupe allemand suspend ses activités de développement et de commercialisation d'organismes génétiquement modifiés. Il va plutôt se concentrer sur les principaux marchés en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Le numéro un de la chimie, l'entreprise allemande BASF, doit ajuster son portefeuille et concentrer ses activités de biotechnologie. "Nous sommes convaincus que la biotechnologie végétale est une technologie clé pour le 21e siècle. Cependant, il y a encore un manque d'acceptation de cette technologie dans de nombreuses parties de l'Europe - de la majorité des consommateurs, les agriculteurs et les politiciens. Par conséquent, il n'a pas lieu de continuer à investir dans des produits exclusivement pour la culture dans ce marché", a déclaré le Dr. Stefan Marcinowski, membre du conseil d'administration de BASF, responsable de la biotechnologie végétale.

Les produits dont la production et la commercialisation est arrêtée seront notamment les pommes de terre féculières génétiquement modifiés (Amflora, Amadea et Modène), une pomme de terre résistante au mildiou de la maladie de retard appelé Fortuna ainsi que d'une pomme de terre contre le mildiou de l'amidon résistant et d'une variété de blé résistante aux maladies fongiques. L'Amflora avait été autorisée en Europe en 2010.

<http://www.usinenouvelle.com/article/basf-se-retire-du-marche-des-ogm-en-europe.N166600>

Association Rés'OGM Info

Siège social : 58 rue Raulin 69007 LYON

Bureau : Place Général de Gaulle 26400 CREST

www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale